



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.11

Numéro de la demande : 2023-2337
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit –
Nouvel organisme nuisible et Mélanges en cuve
Demandeur : UPL Agrosolutions Canada Inc.
Produit : Fongicide Evito 480 SC
Numéro d'homologation : 30408
Principe actif : Fluoxastrobine
Numéro de document de l'ARLA : 3476220

Contexte

Le fongicide Evito 480 SC est un concentré en suspension contenant de la fluoxastrobine (480 g/L), un fongicide à large spectre homologué pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans diverses cultures céréalières, la pomme de terre, la tomate, le poivron et la fraise.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du fongicide Evito 480 SC afin 1) d'ajouter une allégation de répression de la gale argentée sur les pommes de terre lorsqu'il est appliqué au sol au moment de la plantation à une dose de 2,33 mL/rangée de 100 m et 2) de mettre à jour les recommandations relatives au mélange en cuve.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'était requise, puisque le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats de trois essais en champ menés sur la pomme de terre au Manitoba et en Ontario entre 2020 et 2022 ont été présentés à l'appui de la nouvelle allégation de répression de la gale argentée. Les résultats des essais en champ ont démontré que l'on peut s'attendre à une répression de la gale argentée de la pomme de terre lorsque le fongicide Evito 480 SC est appliqué sur le sol au moment de la plantation à une dose de 2,33 mL/rangée de 100 m.

L'homologation de cette allégation présente l'intérêt d'élargir le spectre des maladies que les producteurs de pommes de terre canadiens peuvent cibler avec une seule application du produit.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer l'ajout de l'allégation suivante sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC :

- Répression de la gale argentée causée par l'organisme *Helmithosporium solani* sur la pomme de terre lorsqu'il est appliqué au sol, au moment de la plantation, à une dose de 2,33 mL/rangée de 100 m.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3470582	2023, Summary of Value to Add Suppression of Silver Scurf on Potato to the Evito 480 SC Fungicide Label, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.3.1,10.3.2(B),10.5.2,10.5.3,10.5.4
3470587	2019, Arysta Fungicide Efficacy, DACO: 10.2.3.3(D)
3470588	2020, Efficacy of F1375 on Potatof Diseases, DACO: 10.2.3.3(D)
3470589	2020, F1179aa / Efficacy - Silver Scurf / Potato, DACO: 10.2.3.3(D)
3470590	2022, F1179aa / Potato / Efficacy - Silver Scurf, DACO: 10.2.3.3(D)
3470591	2023, F1179aa / Potato / Efficacy - Silver Scurf, DACO: 10.2.3.3(D)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9